



Commune de
**Saint-André
de la Roche**

**RÉFORME
DU
STATIONNEMENT
PAYANT
SUR
VOIE
PUBLIQUE**

**Quai de la Banquière
centre Ville
Allée des Commerçants**



Depuis la loi Maptam

- Les villes fixent le tarif du stationnement, mais aussi le montant du « forfait post-stationnement » (FPS), qui remplace l'amende.
- L'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAi) est chargée de récolter les FPS.
- L'amende de 17 € devient donc un FPS établi par la commune à 16 €.



- Les horodateurs ont été modifiés pour permettre de calculer le tarif du FPS en fonction de la somme déjà réglée et du temps de dépassement.
- Ils permettent également le paiement par carte bancaire.

Ce changement s'applique aux stationnements qui étaient déjà payants, hors zones bleues.

Comment ça marche ?

- Lorsqu'il se gare sur un parking payant, l'automobiliste saisit sa plaque d'immatriculation sur l'horodateur.
- Ensuite, trois possibilités :



Cas n° 1

Il reste du temps : tout va bien

2 h = 2 €

(1 h 40 + 20 min gratuites)

Cas n° 2

L'automobiliste a bien payé sa redevance mais sous-estimé sa durée réelle, il recevra donc un FPS d'où sera déduite la somme déjà payée.

Exemple :

Je paye 1 € 20 à l'horodateur

Je stationne de 10 h à 12 h

Le montant de mon FPS sera de

14 € 80 (soit 16 € - 1 € 20)

Cas n° 3

L'automobiliste n'a rien payé, il recevra donc chez lui un forfait post-stationnement de 16 €.



Réforme du stationnement payant sur voie publique

Ce qu'il faut savoir

du lundi au samedi
de 9 h à 19 h

Gratuit le dimanche et jours fériés

Tarif

les 20 premières

minutes gratuites, puis

1,20 € / heure (de 9 h à 18 h)

5,20 € / heure (de 18 h à 19 h)

Maximum 2 h

Abonnement

Résidents

40 € par an

1 seul par foyer

Limité à l'Allée des commerçants

et vieux village

(bâtiments dépourvus de garage)

Renseignements

Auprès de la Police Municipale

138 Quai de la Banquière

06730 Saint-André de la Roche

Tél : 04 93 27 68 30

**À ne pas
confondre**

AVEC LES 4 PARKINGS MUNICIPAUX EN ZONE BLEUE

- la piscine (22 places)
- Le stade Jules Goti (20 places)
- le 136 quai de la Banquière (20 places)
- la place du Cimetière (19 places)

STATIONNEMENT GRATUIT

MAIS À DURÉE LIMITÉE :

2 H MAXIMUM

DU LUNDI AU SAMEDI

9 H À 12 H ET DE 14 H À 19 H

35 €
D'AMENDE
EN CAS
D'INFRACTIONS



L'heure d'arrivée doit être indiquée à l'aide
d'un disque bleu positionné à
l'intérieur du véhicule, derrière le pare-brise

Fabriquez votre Disque Bleu !
Il est téléchargeable sur saintandredelaroche.fr

